

REGLEMENT

La MJC de VALDURENQUE est organisatrice du vide-greniers se tenant autour de la salle des fêtes à Valdurenque (81090), le **dimanche 16 juin 2019** de 6 h à 17 h.

1. L'accueil des exposants débute à partir de 6 h (respect du sens de circulation pour accéder au vide-greniers). Lors de son arrivée, l'exposant est amené par un organisateur à l'emplacement qui lui a été attribué. **Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du vide-greniers de 9 h à 17 h.** Un parking est à proximité (200m) pour les exposants et visiteurs. L'heure à laquelle les exposants pourront commencer à ranger et à quitter le vide-greniers avec leur véhicule est fixée à 17 h (sauf cas force majeure), tout en respectant les consignes de sortie qui seront établies par les organisateurs.
2. Les places réservées **non occupées après 9 h** pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. En cas d'impossibilité de venir, l'exposant devra en aviser l'organisateur **au moins 1 semaine avant le début du vide-greniers.** A défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'intempéries, il ne sera pas procédé au remboursement des places.
3. Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur sera habilité à le faire, si nécessaire.
4. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
5. Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans l'enceinte du vide-greniers à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à reprendre les invendus ou à les mettre en décharge.
6. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas celui-ci sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

INSCRIPTION - ATTESTATION

Je soussigné(e)

NOM – Prénom :

Né(e) le : Lieu : Dépt :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone : Email :

Carte d'identité N° : Délivrée le : Dépt :

N° registre du commerce / métiers : de :

Déclare sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements ci-joints, avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et de m'y conformer,
- pour les professionnels, de tenir un registre contenant une description des objets acquis ou détenus en vue de la vente et permettant l'identification de ces objets ainsi que celles des personnes qui les ont vendus (article 321-7 du Code pénal),
- pour les particuliers, de ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas avoir participé à **2 autres manifestations** de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).

Particuliers : Nbre Emplacement (1 emplacement = 4 ml x 3 ml) : x 10 € Total :

Professionnels : Nbre Emplacement (1 emplacement = 4 ml x 3 ml) : x 25 € Total :

Fait à Le Signature :

L'inscription ne sera validée qu'à compter de la réception de ce présent bulletin dûment complété, accompagné de la photocopie recto/verso de votre pièce d'identité et du paiement (chèque à l'ordre de la MJC de Valdurenque).

Adresse d'envoi ou dépôt : **MJC VALDURENQUE – 20 avenue Louis Raucoules – 81090 VALDURENQUE**